

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

N° de sécurité sociale dont l'enfant est un ayant droit :

.....

Personne à contacter en cas d'urgence :

.....

N° de téléphone 1 :

N° de téléphone 2 :

Observations particulières concernant l'enfant :

.....

Personne autorisées à venir chercher votre enfant :

.....

Concernant les activités

Je soussigné (e) autorise mon enfant

- à quitter seul l'accueil de loisirs à la fin des activités (12h15 le matin, à partir de 17h30 l'après-midi)

OUI

NON

- à participer à toutes les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs :

OUI

NON

Je soussigné (e)
responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

Les données ne sont pas partagées avec des organismes extérieurs de la maison des Jeunes de saint Médard. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018, et au règlement européen du 27 avril 2016, la personne signataire de ce document bénéficie d'un droit d'accès, d'information, de rectification, d'un droit d'opposition et de limitation à un traitement, d'un droit à l'oubli et à la portabilité des informations qui la concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 5 euro.

Ordre de règlement : Jeunes de Saint Médard

La caisse d'allocations familiales, qui nous accorde une subvention de prestation de service nous demande la photocopie de l'attestation Vitale du parent dont l'enfant est un ayant droit. Merci de bien vouloir la joindre au dossier.

Jeunes de saint Médard - mjsm -3, rue du Gril -75005 Paris - 01 43 31 44 84

Un enfant par fiche

Année 2024-2025

FICHE D'ADHÉSION À L'ACCUEIL DE LOISIRS

JEUNES DE
SAINT MÉDARD 

Nom :

Prénom :

Adresse et code postal :

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Date de naissance :

Ecole, collège et classe fréquentées par l'enfant :

.....

Renseignements sanitaires concernant l'enfant

VACCINATION : remplir à partir du carnet de santé et joindre les photocopies des pages concernées

Vaccins & Dates

DT POLIO

Tétracoq

Bcg

Hépatite B

R.O.R

Coqueluche

Autre

Allergies

Asthmes Oui Non

Alimentaire Oui Non

Médicamenteuse Oui Non

Renseignements médicaux concernant l'enfant, Indiquez si l'enfant a eu des difficultés de santé :
(Maladies, accidents, allergies, hospitalisations)

.....

Votre enfant suit-il actuellement un traitement ?Oui Non

Si oui, lequel ?

(si l'enfant doit suivre un traitement merci de fournir le PAI)

Association d'Education Populaire (1) depuis 1977, l'association les "Jeunes de Saint Médard" a été créée en 1931 par l'abbé BRONGNIART. Elle a pour but de "susciter et de soutenir dans un esprit évangélique des activités d'éducation populaire de formation" pour les jeunes du quartier.

Elle propose des activités (2) ouvertes à tous en favorisant l'intergénérationnel, le lien social et le mieux vivre ensemble.

Des activités où se tissent des liens d'amitié entre ses membres, où l'on favorisera l'écoute et le dialogue entre les personnes, la valorisation de chacun, et où l'on se donnera des occasions et des moyens de vivre une solidarité concrète.

Dans le cadre de son Accueil de Loisirs, elle propose les **Lundis, Mardis, Mercredis, jeudis et Vendredis Pour le plaisir**, une **aide aux devoirs** et les **Vacances pour le Plaisir**. Notre projet éducatif ainsi que les projets pédagogiques sont disponible sur simple demande.

Accueil de Loisirs de la Maison Saint Médard

"Mercredi pour le plaisir"

Cette année, l'inscription aux "Mercredis pour le plaisir" nécessite une inscription préalable qui donne lieu à une confirmation.

Tous les mercredis de l'année scolaire 2024-2025, les jeunes de 3 à 16 ans sont accueillis de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. (voir le dossier d'inscription sur notre site).

- Le matin

À **9h45**, la journée s'ouvrira par une sensibilisation au **thème de la journée**. Pour les enfants de 6 à 12 ans, à partir de 10h00 : activités manuelles et de création.

Pour les enfants de 3 à 5 ans : activités manuelles, petites sorties, jardins et squares du quartier, musée, cinéma ou des activités d'intérieur (groupe limité en nombre)

- L'après-midi

À partir de 13h45, les jeunes de 6 à 14 ans alternent des activités extérieures (grands jeux, rallye-musée, cinéma ...) et des jeux dans les locaux. Les jeunes sont répartis, sauf journée ou jeu exceptionnel en groupe d'âge.

Les enfants de 3 à 5 ans : activités d'expression corporelle et manuelle, ainsi que de petites sorties.

Les enfants peuvent venir le matin, l'après-midi, ou toute la journée. En fonction de la situation sanitaire, les jeunes qui ne peuvent rentrer chez eux pour déjeuner pourront pique-niquer à partir de 12h30 dans une salle mise à leur disposition ou leur salle d'activité. Le repas est surveillé. Les enfants doivent être autonome pour manger. Ils ont la possibilité de faire réchauffer leur repas dans un four à micro-ondes.

le départ des enfants est possible à partir de 17h30.

De 17h30 à 19h00, il sera proposé aux enfants qui restent des activités d'intérieur ou dans la cour.

Le **programme** de l'Accueil de Loisirs est affiché à la **Maison des Jeunes** et est disponible en vous inscrivant. *Pour le recevoir par e-mail, inscrivez-vous à jeunesdesaintmedard@mjsm.fr*

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi pour le plaisir

A la demande des familles, nous avons mis en place un centre de loisirs les Lundi, Mardi Jeudi et Vendredi de 15h00 à 19h00 avec une possibilité de pédibus entre certaines écoles et la maison des jeunes. Les modalités d'inscription sont précisées dans le dossier PEDIBUS et téléchargeables sur notre site.

Vacances pour le Plaisir

Nous insistons sur la notion de vacances qui sont **propices à la mise en œuvre de projets pédagogiques originaux**, de sorties à la journée sous-tendues par un fil conducteur. Par exemple: "Les super-héros de saint Médard" "En avant les histoires", "les duos de choc", "Noël à la cooooooool", "Musiques du monde".....

Notre objectif est d'**offrir au plus grand nombre de réels temps de vacances et de détente** qui favorisent la responsabilisation et l'épanouissement de la personne. Les collégiens de 11 à 15 ans se voient proposer de activités spécifiques.

L'Aide aux Devoirs

L'aide aux devoirs est proposée aux jeunes du quartier et de la maison le **Lundi et le Jeudi de 16h30 à 18h30 pour les écoliers et le mardi pour les collégiens** (inscription individuelle après entretien). Une équipe de bénévoles compétents (étudiants, parents, grands-parents) accompagne les jeunes dans leurs devoirs et leurs leçons.

Les Ateliers collégiens-lycéens et intergénérationnels

Des soirées jeux sont organisées chaque mois pour brasser et amuser nos jeunes "anciens du centre de loisirs et leurs amis. Egalement, un atelier sculpture le mardi de 18h30 à 21h00. Ces ateliers sont ouverts aux jeunes de plus de 11 ans et aux adultes.

Adhésion à notre association et Tarifs

Les activités que nous proposons ne sont ouvertes qu'à leurs adhérents.

Inscription du 01/09/2024 au 31/08/25 Tarif plein : 10 € Tarif réduit (-20 ans) : 5 €
Tarif jusqu'au 31/12/24 :

Demi-journée (4 heures) : à partir de 6 euro la demi-journée, 5 euro pour le pédibus.

Tarif des Vacances pour le Plaisir : Journée : à partir de 12 euro

Aide aux devoirs : à partir de 5 euro par trimestre pour un jour d'aide aux devoirs hebdomadaire.

Dons

L'association est reconnue comme une association d'intérêt général à caractère socio-éducatif et de ce fait est habilitée à recevoir des dons de particuliers ou de personnes morales (entreprise). Pour tout don supérieur ou égal à 30 euro, un reçu fiscal vous sera délivré par l'association. **Demandez le formulaire à l'accueil.**

*(1) L'association les "Jeunes de Saint Médard" est agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, est adhérente à l'UFCV (Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs) et bénéficie de la subvention de prestation de service de la Caisse d'Allocation Familiale de Paris. Nous sommes adhérent à la **Charte de Qualité de la CAF.***

(2) Bien que nous soyons assurés en Responsabilité Civile pour les activités de notre association, nous sommes dans l'obligation de vous informer (art. L 227-5) qu'il est dans votre intérêt que votre enfant soit couvert par une assurance personnelle.